

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 JUIN 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT, LUNDI 15 JUIN A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel PAVARD, Maire.

<b><u>Etaient présents</u></b>	M. PAVARD, M. BARADE, M. DESPRÉS, M. DUTERTRE, Mme FERANDO, Mme FOLAN, M. GUENÉ, M. HÉBERT, M. LEFEUVRE, Mme MICHALAKI, Mme PINEAU, Mme PRÉMARTIN, Mme PROVOTS, M. VIVIER, Mme SÉRUS
<b><u>Absents excusés</u></b>	
<b><u>Secrétaire de séance</u></b>	M. BARADE- Mme RICOCE

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020.
- Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour et propose deux ajouts :

- Ajout 1 : Délibération 1506202003 : Utilisation de la plateforme départementale pour les marchés publics.
- Ajout 2 : Délibération 1506202004 : Vœu de l'AMF sur les conséquences budgétaires pour les collectivités liées au Covid-19.

1. Délégations consenties par le Conseil Municipal au Maire
2. Fixation des indemnités au Maire et aux Adjoints
3. Désignation des conseillers communautaires
4. Désignation des référents tempêtes
5. Commissions communales
6. Commissions communautaires

### Questions Diverses

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. DÉLÉGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

#### Délibération n° 1506202001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, décide de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite de 10 000 euros, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

- De passer les contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (article 13), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- De fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien dans les conditions que fixe le conseil municipal ; à savoir jusqu'à un montant de 50 000 euros et dans le périmètre géographique limité au centre-bourg et aux hameaux.
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;
- De réaliser les lignes de trésorerie, en fonctionnement et en investissement, sur la base d'un montant maximum de 10.000 € autorisé par le conseil municipal ;
- Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.

## **2. FIXATION DES INDEMNITÉS AU MAIRE ET AUX ADJOINTS**

### **Délibération n° 1506202002**

L'octroi d'une indemnité de fonction est toujours subordonné à l'exercice effectif du mandat. Le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées aux conseillers municipaux, dans la limite des taux maxima, selon la population municipale communale, soit 979 habitants (chiffre authentifié lors du dernier renouvellement intégral du Conseil Municipal). (cf article L.2123-20-1).

Si on se reporte au tableau des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et des adjoints applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2020 cela correspond à une indemnité brute de :

- 1567,42 euros d'indemnité brute (1241,39 euros nets environ) pour M. le Maire soit 25,5% de l'indice 1027 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- 416,16 euros d'indemnité brute (360 euros nets environ) pour chaque adjoint soit 9,9% de l'indice 1027 qui correspond à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'enveloppe globale calculée est donc déterminée en fonction des indemnités susceptibles d'être allouées à M. le Maire et aux adjoints sur la base du nombre réel d'adjoints en exercice à savoir trois.

**Calcul de l'enveloppe globale :**

Montant maximal de l'indemnité de fonction allouée à M. le Maire et aux Adjointes (1567,62 euros) + 3 x 416,16 euros = **2816,1 euros.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.**

### **3. AJOUT : UTILISATION DE LA PLATEFORME DÉPARTEMENTALE POUR LES MARCHÉS PUBLICS**

#### **Délibération n° 1506202003**

M. le Maire rappelle que la Commune souhaite lancer un appel d'offres pour la création de vitraux à l'Église d'Athenay. Pour cela, il existe une plateforme mise à disposition gracieusement par le Département. Il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à utiliser ses téléservices et à demander l'ouverture d'un compte au nom de la Commune de Chemiré-le-Gaudin. Cette plateforme avait déjà été utilisée en 2014 mais depuis le compte de la Commune n'avait pas été réactivé. Celui-ci sera utile pour tous les marchés publics à l'avenir.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la présente délibération.**

### **4. AJOUT : VŒU DE L'AMF SUR LES CONSÉQUENCES BUDGÉTAIRES POUR LES COLLECTIVITÉS LIÉES AU COVID-19**

#### **Délibération n° 1506202004**

M. le Maire donne lecture des points soulevés par l'AMF concernant les conséquences budgétaires pour les collectivités liées au Covid-19. Celle-ci estime que le dispositif de l'État pour compenser les pertes de recettes découlant de la crise sanitaire est largement insuffisant. L'AMF demande aux Communes de soutenir ses demandes afin de permettre d'avoir un meilleur soutien financier de la part de l'État.

M. le Maire ajoute que pour la Commune de Chemiré-le-Gaudin, les dépenses liées à la gestion de cette crise sanitaire se chiffrent à 10 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de soutenir le Vœu formulé par l'AMF à l'unanimité.

## INFORMATIONS

### **5. DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

Michel PAVARD en tant que Maire et Mickaël DESPRÉS, en tant que 1<sup>er</sup> adjoint sont nommés Conseillers communautaires.

### **6. DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS TEMPÊTES**

« Désigné par la commune pour sa bonne connaissance géographique des lieux, mais aussi son contact avec les habitants, le référent sera l'interlocuteur privilégié d'ERDF pendant la crise. Il est chargé de faire un diagnostic de la situation de la commune, de communiquer dans les deux sens les problèmes, mais aussi les recommandations. Enfin, il assure l'accompagnement sur place des équipes d'intervention en veillant à leur faciliter le travail. ». Il s'agit donc de désigner 4 référents joignables à tout moment par la Préfecture et qui doivent relayer immédiatement les informations auprès des habitants.

Michel PAVARD et Véronique PINEAU étant administrateurs sur l'application Panneau Pocket, ils seront chargés d'effectuer cette diffusion. Mickaël DESPRÉS sera chargé dès réception de renseigner le site de la commune. Delphine MICHALAKI, adjointe, sera également destinataire de ces avis préfectoraux et de Météo France.

### **7. COMMISSIONS COMMUNALES**

Au Conseil municipal d'installation du 25 mai dernier, nous avons procédé à la désignation des membres des commissions Finances, Communication et CCAS.

Aujourd'hui, nous allons installer les membres des cinq autres commissions, à noter que les membres du Conseil Municipal ont fait part, lors de précédentes réunions de leurs souhaits de participer et de se répartir dans les commissions communales.

- Commission Appels d'Offres sous la responsabilité de Michel PAVARD

Président : Michel PAVARD

Membres : Mickaël DESPRÉS, Véronique PINEAU, Delphine MICHALAKI et Angélique SERUS

- Commission Patrimoine et Culture sous la responsabilité de Michel PAVARD

Président : Michel PAVARD

Membres : Sylvia PROVOTS, Armand LEFEUVRE, Ken HÉBERT, Nicolas BARADE.

Membres extérieurs au Conseil municipal : Bernadette GALIÈGUE, François-Xavier LEFEUVRE.

- Commission École et Jeunesse sous la responsabilité de Véronique PINEAU

Président : Michel PAVARD

Membres : Bertrand VIVIER, Mélanie PRÉMARTIN, Kévin GUÊNÉ

- Commission Travaux sous la responsabilité de Delphine MICHALAKI

Président : Michel PAVARD

Membres : Mickaël DESPRÉS, Véronique PINEAU, Armand LEFEUVRE, Nicolas BARADE, Ken HÉBERT, Angélique SERUS, Kévin GUÊNÉ.

- Commission Fleurissement et Environnement sous la responsabilité de Delphine MICHALAKI

Président : Michel PAVARD

Membres : Sylvia PROVOTS, Philippe DUTERTRE, Angélique SÉRUS, Charlotte FERANDO.

## **8. COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

M. le Maire explique que le Conseil communautaire s'est réuni Jeudi 4 juin dernier pour l'élection du Président et des Vice-présidents. (cf le tableau ci-dessous)

Monsieur Emmanuel FRANCO, Président sortant, a été réélu à cette fonction.

Il ajoute que les communes doivent informer la Communauté de communes de la participation de leurs élus à ces commissions. M. le Maire donne lecture de celles-ci et demande aux élus de s'y inscrire en fonction de leurs choix. Après discussion, voici les référents choisies sur certaines commissions :

- Commission Economie-Emploi : **Mme PINEAU Véronique**
- Commission Aménagement du Territoire- Mobilités-Transition écologique-Habitat : **M. BARADE Nicolas et Mme SÉRUS Angélique**
- Commission Culture-Tourisme-Enseignement-Sport : **Mme FÉRANDO Charlotte**
- Commission Déchets-Cycle de l'eau : **M. DUTERTRE Philippe**
- Commission Education-Santé : **Mme PROVOTS Sylvia**
- Commission Voirie-Patrimoine : **M. PAVARD Michel**
- La CLECT : **M. DESPRÉS Mickaël**
- Commission Intercommunale des Impôts Directs
- Conseil d'exploitation de la régie Assainissement et eaux pluviales : **M. DESPRÉS Mickaël**
- Conseil d'exploitation de la régie Eau : **M. DUTERTRE Philippe**
- Syndicat Mixte Pays Vallée de la Sarthe
- Syndicat Mixte du Pôle métropolitain Le Mans Sarthe
- Syndicat mixte de la Sarthe pour le stationnement des Gens du Voyage : **M. BARADE Nicolas**
- Société Publique de développement touristique de la Vallée de la Sarthe : **M. VIVIER Bertrand**

- Syndicat mixte Sarthois d'Aménagement Numérique
- Mission locale de l'Agglomération Mancelle
- Société Publique Locale Départementale ATERSART pour le Règlement Général sur la Protection des Données
- Comité National Action Sociale : **Mme FOLAN BETTY**
- Syndicat du Bassin de la Sarthe
- Syndicat mixte Vègre 2 fonds et Gée : **M. LEFEUVRE Armand**
- SIAEP Brains Souligné : **M. PAVARD Michel et M. DUTERTRE Philippe**

Les 6 commissions thématiques	VICE-PRÉSIDENT
Finances et Ressources humaines	Noël TELLIER Maire de Louplande
Aménagement du territoire, mobilité, habitat et transitions écologiques	Xavier MAZERAT Adjoint à Malicorne
Economie et emploi	Katia HARDOUIN Adjointe à Spay
Culture, enseignement, sport et tourisme	Philippe BERGUES Adjoint à Fercé
Education, petite enfance et santé	Elisabeth MOUSSAY Maire de Cérans-Foulletourte
Déchets ménagers et cycle de l'eau	François GARNIER Adjoint à Roëzé
Voirie et patrimoine	Luc BOURMAULT Maire de Souligné Flacé

### **QUESTIONS DIVERSES :**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'une proposition d'un projet de santé communal reçu par l'Assureur AXA. Le principe est d'adhérer à un groupement de complémentaires santés de manière à ce que les habitants obtiennent des réductions. Ce projet avait déjà été mis en avant il y a quelques temps, mais la Commune avait jugé qu'il faudrait une mise en concurrence de plusieurs assureurs afin de ne pas en privilégier davantage un. Pour cette raison, il ne sera pas donné suite à ce dossier.

M. PAVARD informe le Conseil Municipal qu'il faudra prochainement voter les taux des fiscalités directes locales. Les bases des taxes locales ont été augmentées de 1,2% par l'État en 2019.

Compte tenu de cette augmentation, la Commune a décidé de ne pas augmenter les taxes cette année.

Mme MICHALAKI intervient pour faire un point sur la situation des travaux du Centre-bourg. Suite à l'expertise de fin Février, et pour une reprise optimale du dossier, une rencontre entre les différentes parties prenantes, a été organisée afin de reprendre l'ensemble des anomalies (une quarantaine), mais aussi proposer et étudier des points d'amélioration.

Les négociations sont en cours.

Selon les suites données, des informations plus précises seront communiquées prochainement dans le flash communal et une réunion publique exposera le protocole d'accord obtenu, et les conditions de reprise du chantier.

M. LECHÊNE-PAPILLON, membre du public, prend la parole au nom de l'association du comité de jumelage et propose aux Élus de choisir un référent qui sera chargé de contrôler les comptes de l'association, de communiquer sur les projets...M. DESPRÉS Mickaël assurera cette fonction.

**SIGNATURES des conseillers municipaux présents lors de la séance du 15 juin 2020:**

M. Michel PAVARD	M. Mickaël DESPRÉS	Mme PINEAU Véronique	Mme MICHALAKI Delphine
M. Armand LEFEUVRE	Mme Sylvia PROVOTS	M. Bertrand VIVIER	M. Nicolas BARADE
M. Kévin GUÉNÉ	M. Ken HÉBERT	Mme Betty FOLAN	Mme Angélique SÉRUS
Mme Mélanie PRÉMARTIN	Mme Charlotte FERANDO	M. Philippe DUTERTRE	